

Maen Roch, mag

LE MAGAZINE DES BRIÇOIS ET DES STÉPHANAIS

ÇA BOUGE EN VILLE !
PÊLE-MÊLE
LES ASSO EN ACTION
SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE
CITOYENS DU MONDE
BOUILLON DE CULTURE
AGISSONS DURABLE
DOSSIER : ISOLATION
À 1 EURO



DÉFILÉ DES CHARS
LE 13 JUILLET P.3



SAISONNIERS
P.5

Maen
Roch

maenroch.fr

Edito

Après un été particulièrement ensoleillé, l'heure de la rentrée a sonné pour les enfants, leurs parents. Les associations ont également repris leurs activités, sportives, culturelles. Bonne rentrée à tous.

Nous souhaitons aussi une bonne rentrée à Mme Youna Gloanec, directrice des services techniques que nous avons accueillie début septembre. Elle aura pour mission la coordination, le pilotage et le suivi des chantiers communaux en lien avec les



responsables des services, voirie, bâtiments, espaces verts.

C'est également pour les entreprises, la reprise des travaux engagés avant l'été, salle associative derrière la Mairie de Saint-Brice-en-Coglès, viabilisation (assainissement, réseaux) rue Mme Gandin à Saint-Étienne-en-Coglès avant la construction de 9 pavillons par Fougères

Habitat. Une nouvelle tranche de travaux d'assainissement (mise en réseaux séparatifs) sur la commune de Saint-Étienne-en-Coglès est programmée pour les semaines à venir, tout comme la première tranche de l'aménagement du bourg qui devrait démarrer avant la fin de l'année.

Bonne lecture.

Louis Dubreil, Maire
de Saint-Brice-en-Coglès
et de Maen Roch

Luc Garnier, Maire délégué
de Saint-Étienne-en-Coglès

SOMMAIRE

ÇA BOUGE EN VILLE !	4
PÊLE-MÊLE	6
LES ASSOCIATIONS EN ACTION	8
SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE	9-11
CITOYENS DU MONDE	12
BOUILLON DE CULTURE	13
AGISSONS DURABLE	14-15
DOSSIER : ISOLATION À 1 EURO	16-17
TOUT SUR PLACE	18-19

Maen Roch Mag' est tiré à 2500 exemplaires sur papier PEFC (50% recyclé, 50% issu de forêts gérées durablement) et distribué gracieusement aux Maenroquois.

Directeurs de la publication :
Louis Dubreil, Maire et Luc Garnier, Maire délégué

Conception et mise en page :
LatituDe-b en collaboration avec la commission municipale Communication

Crédits photos : Mairie de Maen Roch
et associations citées

Impression : Imprimerie Labbé, Lécousse - Fougères

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Maen Roch

1 place de l'Europe
Saint-Brice-en-Coglès
35 460 Maen Roch
Tél : 02 99 98 61 04

Ouverture au public :
Lundi et mercredi : 13h30-17h30
Mardi, jeudi et vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h (fermé les
samedis de juillet et août)

Mairie Annexe

8 place de l'église
Saint-Étienne-en-Coglès
35 460 Maen Roch
Tél : 02 99 98 63 20

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi :
8h30-12h30

Courriel :
mairie@maenroch.fr
www.maenroch.fr

Collecte des déchets

Ordures ménagères (bac marron)
Saint-Brice : le mercredi matin
Saint-Étienne : le jeudi matin

Tri sélectif (sac jaune)
Le mardi matin sur les deux
communes

Déchèterie de Saint-Brice-en-Coglès (ne pas oublier de se munir de la carte d'accès)
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi
Horaires d'été à partir du 1^{er} mars : 9h-12h / 14h-18h
Horaires d'hiver à partir du 1^{er} novembre : 9h30-12h / 14h-17h30

PÊLE-MÊLE

Les rendez-vous
incontournables
du 13 juillet



À Maen Roch, depuis de nombreuses années, le 13 juillet, c'est Moules-Frites. À l'initiative de l'Amicale des Sapeurs pompiers de Maen Roch, une trentaine de bénévoles, en majorité des hommes du feu, se mobilise pour ce rendez-vous. Cette année, 903 repas ont été servis.



Puis, arrive le défilé de chars et fanfares organisé par le GAB et son équipe de bénévoles. Chaque année de nouveaux chars, toujours plus spectaculaires, défilent au rythme des fanfares et du Twirling club maenroquois. Ils sont conçus par les bénévoles d'associations et Cogl'Ados. La Miss et ses dauphines sont présentes pour le plus grand bonheur de celles qui rêvent d'être un jour, peut-être, à leur place !



Suivi du traditionnel feu d'artifice communal auquel succède le non moins traditionnel bal populaire du 14 juillet.

Il est important de souligner l'investissement des bénévoles sans lesquels aucune des manifestations proposées tout au long de l'année ne serait possible !



ÇA BOUGE EN VILLE



POINTS TRAVAUX

SAINT-BRICE-EN-COGLÈS

- Le chantier assainissement est terminé **chemin des Bois et rue Alain Colas**. Le raccordement au réseau sera possible dès que le fournisseur en électricité aura procédé au branchement.
- L'effacement des lignes électriques et téléphoniques **rue de la Libération, rue Surcouf et une partie de la rue de Saint-Ouen** est bien avancé. Il reste les branchements et la suppression des fils et poteaux existants à effectuer.



Salle communale

- La salle communale derrière la Mairie est en construction. Les travaux avancent bien et la livraison est prévue début 2020.
- La mise aux normes des services techniques débutera en fin d'année.
- **La Motte** : réalisation d'un pont par les services techniques pour les randonneurs et vététistes.



La Motte

SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLÈS

Rue Mme Gandin : Travaux de viabilisation



- **Rue du Général de Gaulle** : Aménagement du centre-bourg : le projet final a été présenté lors d'une réunion publique le 10 octobre à la salle des Rochers, en présence du bureau d'études. Les travaux débuteront cet automne.

*Des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement vont être entrepris **rue Charles de Gaulle (de l'entrée du bourg côté Fougères à la route de Montours) rue du Bienheureux Hamon, rue de Bellevue, Square des Genêts, chemin des Varies** au cours des 3 prochains mois.*

À l'issue de ces travaux, les propriétaires des habitations de ces rues devront réaliser, dans les 6 mois, les travaux nécessaires à une mise en conformité de leur raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, à savoir, le système d'écoulement des eaux pluviales devra être distinct de l'installation d'évacuation des eaux usées

Passé ce délai, la commune fera contrôler la conformité du branchement.

NOUS REMERCIONS LES RIVERAINS POUR LEUR COLLABORATION ET LEUR COMPRÉHENSION DURANT LES TRAVAUX.

ÇA BOUGE EN VILLE

Gendarmerie de Maen Roch

Un **service en ligne** est mis en place pour les personnes qui souhaitent obtenir des informations ou prendre un rendez-vous auprès de la gendarmerie de Maen Roch.

Se connecter sur le site « service-public.fr »

Une nouvelle directrice des Services Techniques



Youna Gloanec a rejoint la commune de Maen Roch le 02/09/2019 en tant que Directrice des services techniques. Elle encadrera le service technique sous la direction du directeur général des services.

Ingénieure paysagiste, elle a débuté sa carrière en tant que responsable de la maintenance des espaces verts à Brest Métropole. Elle a ensuite travaillé en tant que responsable des services techniques à la mairie de Pluguffan puis à la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.



M. Georges Guénard, M. Daniel Vallet (élu de la commune de Maen Roch) accompagnés de M. Yannick Tual (Service administratif)

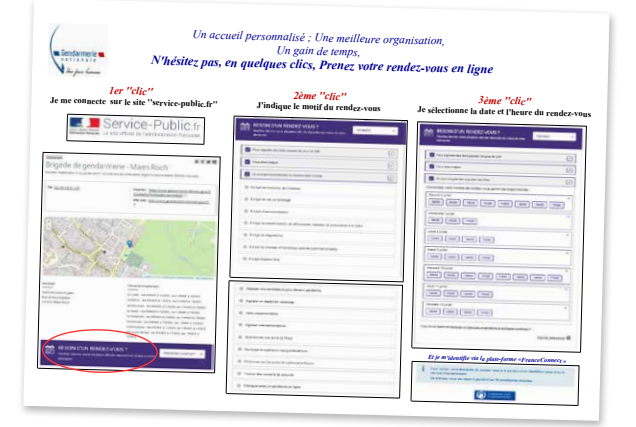


Numérotation : À vos plaques !

Le 7 Septembre dernier a eu lieu la remise des plaques des numéros de maison. Cette numérotation concerne toutes les habitations situées en campagne de Saint-Brice-en-Coglès et quelques maisons en zone urbaine de la commune. Afin de ne pas avoir deux adresses identiques sur Maen Roch, il a été décidé de numéroté la campagne de Saint-Brice-en-Coglès avec des numéros compris entre 101 et 200, la campagne de Saint-Étienne-en-Coglès ayant été numérotée il y a 4 ans avec des numéros compris entre 1 à 99.

L'adressage garantit à chacun une plus grande accessibilité. C'est un lien indispensable permettant à différents services (secours, soins, courriers, dépannage, livraisons...) de joindre leur correspondant sans encombre.

Ce travail a été fait en collaboration avec le SDIS 35 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la Mairie. Messieurs Guénard et Vallet, élus en charge de la numérotation ont recensé sur l'ensemble du territoire les habitations à numéroté. Pour les personnes qui n'ont toujours pas récupéré leur plaque, il est toujours possible de venir les chercher en Mairie de Saint-Brice-en-Coglès.



Saisonniers été 2019

> Juillet
Flavie Thébault
Gautier Poitel
Gwénaëlle Bertin



> Août
Baptiste Gautier
Clémence Forget
Aurélia Busnel

PÊLE-MÊLE

6



Les CLASSES 9 maenroquoises se sont réunies samedi 21 septembre à l'espace Adonis. Ce cru des classes marque la première réunion commune des classes de Saint-Brice-en-Coglès et Saint-Étienne-en-Coglès.



Samedi 15 septembre, sous un soleil estival, les rues de Saint-Brice ont accueilli plusieurs centaines d'exposants et plusieurs milliers de chineurs à l'occasion du VIDE-GRENIER annuel organisé par le GAB.



Dimanche 8 septembre, Saint-Étienne-en-Coglès a accueilli la compagnie Arthéa pour une DÉAMBULATION THÉÂTRALE sous le signe de l'humour... et du soleil ! Une cinquantaine de spectateurs enthousiastes a ainsi pu entendre, entre autres, des oeuvres de André Jarril, Georges Courteline et Charles Cros interprétées avec beaucoup de talent.



Située dans le Parc d'activités Saint-Eustache de Saint-Étienne-en-Coglès, la RUE ANDRÉ COQUELIN a été inaugurée le 5 juillet par M. Luc Garnier, Maire délégué en présence de Mme Nicole Coquelin et de M. Matthieu Coquelin, épouse et fils de Mr André Coquelin, élu en 2001. Il a été Maire de Saint-Étienne-en-Coglès de 2004 à 2012 et Vice-Président en charge des entreprises à Coglais Communauté de 2008 à 2012.



Vendredi 13 septembre, la SALLE DES ROCHERS a été officiellement inaugurée par M. Luc Garnier, M. Didier Doré, sous-préfet et M. Jean-Louis Tourenne, sénateur, en présence de M. Louis Dubreil et d'élus, d'agents communaux et présidents d'associations.

La PISTE DE VÉLOCROSS a été inaugurée le 12 juillet, en présence d'élus du CME et du CMJ et du Conseil municipal.



Le 27 juin, la PREMIÈRE PIERRE de l'Espace Social et Culturel Commun (ESCC) a été posée par M. Louis Dubreil entouré de M. Jean-Luc Chenut, Mme Évelyne Gautier-Lebail et de l'ancien sous préfet M. Richard-Daniel Boisson en présence de nombreux élus et acteurs locaux.



Samedi 7 septembre, le FORUM DES ASSOCIATIONS s'est tenu à la salle omnisports Raoul Maigne offrant aux visiteurs un large choix d'activités sportives, culturelles et solidaires.



7

LES ASSOCIATIONS EN ACTION

Vélo Club Maen Roch

Le dimanche 7 avril, les licenciés du Vélo Club Maen Roch (V.C.M.R), né de la fusion des clubs historiques de Saint-Brice-en-Coglès et Saint-Étienne-en-Coglès, se sont retrouvés au château de la Motte, à mi parcours entre Saint-Brice-en-Coglès et Saint-Étienne-en-Coglès pour la photo de groupe avec la nouvelle tenue. Une tenue aux couleurs de Maen Roch, vives, pour des raisons de sécurité, faisant apparaître le logo et la mascotte du nouveau club, une tête d'hermine.

Le V comme vélo en forme de guidon
Le C comme club en forme d'arc de roue

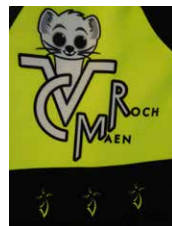


Photo réalisée par Gérard Gaud (Déclic Photo Fougères)

Association
Billard Coglais

L'association Billard Coglais a reçu pour la saison 2018-2019 le label fédéral « Club-École de la Fédération Française de Billard ».

Cette reconnaissance fédérale a été décernée à cette structure pour son action en faveur de l'accueil des nouveaux pratiquants, jeunes et moins jeunes et la mise en place d'un encadrement régulier assuré par des animateurs titulaires d'une qualification délivrée par la F.F.B.

La fédération ne peut que se féliciter de compter parmi ses clubs affiliés une telle structure s'impliquant ainsi dans la relève d'un sport très traditionnel et en regain de développement.



Maen Roch'Gym

Le bureau de Maen Roch'Gym et sa nouvelle présidente Madame Dominique Aussant sont heureux de vous informer de la reprise des cours de gym :

- **le mardi à 20h30**
Salle de la Brionnière pour les **adultes** : LIA, renforcement musculaire et step
Les cours sont assurés en alternance par Isabelle Gontier et David Hamard
- **le mercredi à 9h30**
Salle Raoul Maigne pour les **seniors** : renforcement musculaire, assouplissement des articulations, enchaînement chorégraphique, étirement
Cours assurés par Isabelle Gontier

Deux cours de découverte vous sont proposés jusqu'à la fin du mois d'octobre.

N'hésitez pas à nous contacter :
Aussant Dominique : 02 99 98 62 05
Durocher Monique : 06 67 80 94 79

SUR LES BANCs DE L'ÉCOLE

Rentrée scolaire septembre 2019 : mise en œuvre de l'obligation d'instruction à l'école maternelle en petite section

À compter de la rentrée scolaire 2019, les parents ou responsables légaux d'enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année **ont l'obligation de les inscrire dans une école ou une classe maternelle publique ou privée**, ou bien de déclarer au Maire et à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, qu'ils leur feront donner l'instruction dans la famille (L. 131-5).

Il est à noter que les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2017, qui auront donc 2 ans révolus à la date de la rentrée 2019, peuvent être admis en petite section d'école maternelle, mais ne sont pas soumis à obligation d'instruction durant l'année scolaire 2019-2020.

L'inscription de vos enfants dans l'une des écoles publiques de la commune et aux services périscolaires, se fait en mairie en venant chercher un dossier ou en le téléchargeant sur le site de **maenroch.fr**.



© photo : www.burst.shopify.com

Lundi 2 septembre marquait la rentrée scolaire pour les écoles et collèges maenroquois qui accueillent cette année 1416 élèves.

Dans les prochaines semaines, les familles seront sollicitées par les Associations de Parents d'Élèves (APE) et par les équipes pédagogiques pour l'élection des Représentants des parents d'élèves.

À QUOI ÇA SERT ?

Une Association de Parents d'Élèves (APE) est constituée de parents d'élèves scolarisés au sein d'un établissement. Ces parents bénévoles oeuvrent tout au long de l'année pour contribuer au financement d'activités éducatives culturelles proposées par les équipes pédagogiques qui ne sont pas prises en charge par l'Éducation Nationale en organisant diverses manifestations et ventes. Tout enfant fréquentant l'établissement en profite.

Les Représentants de parents d'élèves représentent l'ensemble des familles au sein du conseil d'école d'un établissement. Ils sont leur relais pour toutes les questions relatives à la vie scolaire et périscolaire (règlement intérieur / prévention, sécurité, protection...). Le Conseil d'école est constitué de l'équipe pédagogique, du Maire et/ou de ses représentants et des représentants des parents (égal au nombre de classes).

Parents, pour vos enfants, les écoles ont aussi besoin de vous !

SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

Rentrée 2019

Présentation des classes par école



Écoles Jacques Prévert

Maternelle
Directrice : Rozenn Guérin
• **TPS et dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans** 12 élèves > Rozenn Guérin - ATSEM : Nadine Utiel
• **PS/MS** 22 élèves > Sophie Tourneux - ATSEM : Catherine Martin
• **MS/GS** 23 élèves > Stéphanie Lair - ATSEM : Fabienne Hautbois

Élémentaire
Directrice : Karin Ben
• **CP** 24 élèves > Karin Ben • **CE1** 20 élèves > Dominique Querval • **CE2** 23 élèves > Emmanuelle Brault • **CM1/CM2** 23 élèves > Vincent Juhel • **CM1/CM2** 23 élèves > Gireg Lenain

Agents de services (cantine/garderie/entretien) :
Valérie Poupin, Thérèse Dogué, Valérie Delaunay, Nadine Utiel, Fabienne Hautbois, Catherine Martin.



École Jules Verne

Directrice : Céline Lodé
• **PS/MS** 23 élèves > Carole Masson - ATSEM : Anne-Sophie Boulais

• **GS** 23 élèves > Nathalie Colin - ATSEM : Priscilla Le Friec
• **CP** 27 élèves > Chrystèle Garnier - Agent : Ségolène Rochelle
• **CE1/CE2** 24 élèves > Céline Lodé (déchargée le mardi par Marine Brossier)
• **CE2/CM1** 24 élèves > Élodie Battais
• **CM2** 29 élèves > Hélène Arias

Agents de services (cantine/garderie/entretien) :
Marylène Besnard, Isabelle Fougeray, Priscilla Le Friec, Anne-Sophie Boulais, Ségolène Rochelle



École Anne Boivent
Chef d'établissement : Marc Harel
• **TPS/PS** 25 élèves > Jacqueline Juhel - ASEM : Florence Deleurme
• **PS/MS** 20 élèves > Laurence Blot - ASEM : Chantal Vallet
• **MS** 24 élèves > Corinne Menier - ASEM : Christine Chesnay
• **GS** 23 élèves > Anne-Françoise Chalopin (75%) et Patricia Delpouve (25%) - ASEM : Juliana Decaqueray (50%) et Catherine Levast (30%)
• **CP** 25 élèves > Béatrice Segouin
• **CE1** 27 élèves > Françoise Fèvre
• **CE1/CE2** 26 élèves > Loïc Chalopin
• **CE2/CM1** 26 élèves > Sophie Chauvin
• **CM1** 27 élèves > Diana Lefeuve
• **CM2** 32 élèves > Marc Harel - Manon Guiguen

Poste ASH sur 11 écoles > Chrystèle Houizot
Poste surnuméraire (33%) > Anne Rozenn François



École Saint-François
Chef d'établissement : Laurence Kunkel
• **TPS/PS/MS** 29 élèves > Nathalie Garnier - ASEM : Élodie Lebouvier
• **GS/CP** 25 élèves > Charlotte Ruffault (en congé maternité jusqu'en novembre, remplacée par Céline Hubert) - ASEM : Simone Blanchet
• **CE1-CM1** 22 élèves > Laurence Kunkel déchargée le jeudi par Corinne Beucherie
• **CE2-CM2** 23 élèves > Corinne Beucherie et Céline Nourry



Collège Angèle Vannier
Principale : Laurence Lejeune
Le collège compte 26 enseignants
6° (3 classes) 76 élèves
5° (4 classes) 89 élèves
4° (3 classes) 76 élèves
3° (2 classes) 49 élèves



Collège Jeanne d'Arc
Chef d'établissement : Camille Lemaire
Le collège compte 30 enseignants et 15 personnels OGE.
6° (4 classes) 108 élèves
5° (4 classes) 115 élèves
4° (4 classes) 139 élèves
3° (3 classes) 90 élèves

Parents fumeurs

La question de l'interdiction de fumer à l'entrée et à la sortie des écoles a été évoquée. Si la commune n'a pas encore aboli cette pratique, elle souhaite néanmoins rappeler que la tabagie est fortement déconseillée en présence des enfants. Aussi, nous en appelons au bon sens des parents afin que ceux-ci s'abstiennent de fumer au moins à partir du moment où les élèves sont présents. Des cendriers ont été mis en place afin que les mégots ne soient pas jetés sur la voie publique au risque d'être touchés voire portés à la bouche par les plus petits.



SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE



POINTS TRAVAUX

À l'ÉCOLE JACQUES PRÉVERT, en maternelle, la salle de motricité a été repeinte. En élémentaire, le sol et les peintures du hall et du couloir ont été refaits. Les classes de l'élémentaire seront repeintes, au fur et à mesure, durant les vacances scolaires.



À l'ÉCOLE JULES VERNE, les travaux d'aménagement de l'étage ont débuté et s'achèveront durant les vacances d'automne. Ces espaces seront principalement dédiés au stockage et à l'archivage.

Psychologue scolaire

Monsieur Bertrand Galle, Psychologue scolaire, remplace Mme de Bosschère depuis la rentrée. Il a travaillé sur les circonscriptions de Vitry puis Liffre. Il travaillera à plein temps. Il intervient auprès d'élèves pour des bilans psychologiques, pour aider les enseignants sur des adaptations possibles en classe ou pour une éventuelle orientation. Il travaille autour de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Permis vélo

Les élèves de CM1 et CM2 des quatre écoles maenroquoises ont suivi une formation de 2h sur la bonne pratique du vélo, dispensée par deux agents communaux habilités et Arthur Coquelin, un stagiaire. À l'issue de cette formation, ils ont reçu un diplôme «Permis Vélo».



CITOYENS DU MONDE

Enquête «Trajectoires et origines»

L'Insee, en partenariat avec l'Ined, réalise jusqu'au mois d'octobre 2020 une enquête statistique et de recherche sur la diversité des populations en France (*Trajectoires et Origines 2*).

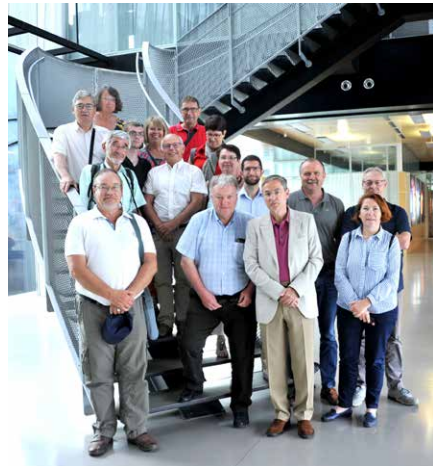
Cette enquête est une réédition d'une enquête menée en 2008-2009. Elle vise à étudier les conditions de vie et les trajectoires sociales des personnes résidant en France métropolitaine en fonction de leurs origines et d'autres

caractéristiques (sexe, âge, milieu social, quartier, etc.).

Dans notre commune, quelques personnes seront sollicitées. Si vous en faites partie, un enquêteur (une enquêtrice) de l'Insee prendra contact avec vous. Il (Elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Jumelage : L'association d'Histoire à la découverte de la Pologne



À l'invitation de Piotr Dziembowski, vice-président du Conseil Municipal de la commune de Dopiewo et passionné d'Histoire locale, 15 membres de l'association Histoire et Mémoires de Saint-Brice-en-Coglais se sont rendus en Pologne du 19 au 24 juin derniers. Ils étaient accompagnés par Andrzej Firganek, agent territorial en charge des jumelages à la mairie de Maen Roch. Après deux jours dans la capitale Varsovie, direction Poznań, la 5e ville du pays, pour rejoindre les amis polonais de Dopiewo, ville jumelée avec Maen Roch. Le voyage fut l'occasion de faire la découverte de la Pologne, un pays européen méconnu (Vieille Ville de Varsovie, musée de Poznań, fortifications allemandes de Miedzyrzecz à la frontière germano-polonaise), tout en resserrant les liens amicaux entre les deux communes. Le groupe a ainsi été reçu à l'Ambassade de France, puis par le maire de Dopiewo,

Adrian Napierała, ainsi que par le Dr Ewa Bąk, directrice du Département des Sports de Poznań. « Un voyage placé sous le triple signe de la culture, du jumelage et... de la bonne humeur ! » conclut Thomas Janvier le Président de l'association.

La municipalité de Maen Roch chez son homologue de Dopiewo

Des membres du bureau municipal de Maen Roch, le DGS et l'agent en charge des jumelages, devant la mairie de Dopiewo avec l'exécutif de la commune jumelle polonaise.

Au programme du séjour : séance de travail sur le fonctionnement des collectivités, visite du château de Kórnik et découverte de la ville de Wrocław.

La délégation française à Wrocław, avec les amis polonais devant la Halle du Centenaire classée Patrimoine Mondial par l'UNESCO.



CITOYENS DU MONDE

La chorale des jeunes Allemands de la région de Karlstadt à Maen Roch

Les choristes allemands ont chanté à l'église de Saint-Brice-en-Coglès lors de la messe de Pentecôte et ont donné un concert au collège Jeanne d'Arc.

À leur programme également : les visites du château du Rocher Portail et du Mont-Saint-Michel, où ils ont chanté librement devant les visiteurs, leur ont laissé des souvenirs inoubliables.

Les jeunes et leurs encadrants ont été hébergés dans les familles (élus, parents d'élèves et membres de la Chorale du Coglais).



BOUILLON DE CULTURE

Le Pôle Artistique présente sa saison culturelle 2019-2020

Jeudi 12 septembre lors de sa rencontre de rentrée, le Pôle Artistique et Culturel Angèle Vannier a présenté sa saison culturelle 2019-2020, avec cette année une programmation placée sous le signe des cultures du monde.

De janvier à juin 2020, le Pôle accueillera la traductrice mongole Nomindari Shagdarsuren lors d'une résidence d'auteur autour de la poésie mongole. Sa présence sera l'occasion de proposer une série de conférences autour de la culture mongole, ainsi qu'une exposition du peintre mongol Battulga Dashdor au printemps 2020.

Le Pôle n'en oublie pas non plus les classiques de sa programmation avec un cycle de cours du soir autour de la Russie, le Printemps des Poètes avec une rencontre avec la poétesse Valérie Rouzeau et plusieurs sorties à la journée dont Giverny et le Festival Jazz sous les Pommiers.

Adhésion à l'association : 6€ pour la saison.

Plus d'informations : 02 99 18 41 78 - poleartistiqueetculturel@gmail.com

CES MÉTIERS D'AUTREFOIS CHRONIQUE P.B., SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLÈS

Les apiculteurs

« À Saint-Étienne, en 1930, il n'était pas rare de voir des apiculteurs. Mon père possédait des ruches en paille (une trentaine). Pour recueillir le miel, il fallait faire un trou dans la terre ; dans ce trou on mettait un morceau de soufre en feu et cela tuait les abeilles. On enlevait alors les alvéoles et on les faisait chauffer pour faire couler le

miel. Ensuite, on faisait bouillir les alvéoles vides pour obtenir la cire qui se déposait sur les parois de la marmite. On recueillait alors la cire et on la mélangeait à quelques gouttes de thérébentine. Le mélange obtenu était de l'encaustique utilisée pour cirer les meubles. D'autres ruches, plus perfectionnées étaient en bois, avec

des cadres. Au printemps, on plaçait une « réhausse », à la Toussaint, on enlevait cette « réhausse » pour recueillir le miel sans avoir besoin de faire mourir les abeilles. Le commerçant qui achetait le miel avait, lui aussi, des ruches dans son jardin. Le miel était vendu au prix du beurre. »

AGISSONS DURABLE

Concours communal des maisons fleuries

La remise des prix se déroulera dimanche **20 octobre** à 10h30, à l'Hôtel de ville.

Catégorie 1 : Pavillons

- 1) Roger Isambard : 12 rue des Rosiers, Saint-Brice
- 2) Michel Dauguet : 8 rue des Rosiers, Saint-Brice
- 3) Michèle Cadieu : 22 rue de la Bouvrais, Saint-Brice

Catégorie 2 : Courettes, Trottoirs

- 1) Christiane Boivent : 2 Impasse Eugène Guillevic, Saint-Brice
- 2) Christiane Bonhomme : 16 square des Genets, Saint-Étienne
- 3) Albert Fleury : 3 Allée Paul Gauguin, Saint-Brice

Catégorie 3 : Maisons avec environnement, Parcs, jardins

- 1) Jean-Claude Moulan : 105 La Richerais, Saint-Brice
- 2) Ludovic Prodhomme : 115 Le Petit Malaunay, Saint-Brice
- 3) Jeanine Gavard : 6 rue de Normandie, Saint-Brice

Catégorie 4 : Façades, Balcons, Escaliers

- 1) Huguette Vallet : 5 rue de la Maléfendière, Saint-Brice
- 2) Madeleine Guénard : 7 rue de la Libération, Saint-Brice
- 3) Marguerite Jamet : 3 bis rue du souvenir, Saint-Brice

Catégorie 5 : Commerces, gîtes et chambres d'hôtes

- 1) Patrick Kieffer : 26 Boulevard du Général Leclerc, Saint-Brice
- 2) Rose-Marie Devittori : 101 La Branche, Saint-Brice



AGISSONS DURABLE

Les déchets sauvages : des solutions existent



Jusqu'à **450 euros d'amende** : c'est le montant qu'il peut vous en coûter pour abandon de déchets sur la voie publique, c'est-à-dire dans la rue, mais aussi dans la nature.

Depuis le **décret n° 2015-337 du 25 mars 2015**, visant spécifiquement les dépôts de déchets sauvages et les dégradations de la voie publique, le « fait d'abandonner, de jeter ou de déverser des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en lieu public ou privé, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation est passible d'une amende maximale de 450 euros. »

La loi s'applique bien sûr si vous polluez la nature avec du liquide de vidange ou des matériaux (de type tôle, ciment, bois) mais aussi pour des gestes qui peuvent sembler plus « anodins » comme jeter un mégot de cigarette ou un papier d'emballage.

Vous êtes, également, passible d'une amende si vous laissez les déjections de votre chien sur la voie publique.

Pour information, la plupart de nos déchets ne sont pas biodégradables.

Saviez-vous, par exemple, qu'un papier de bonbon a une durée de vie de 5 ans ?
Qu'une boîte de conserve pollue la nature pendant 50 ans et une cannette en aluminium pendant 100 ans ?

Un simple mégot de cigarette a une durée de vie de un à cinq ans, mais il est redoutable car il pollue à lui seul 500 litres d'eau ! Or, au moins 30 milliards de mégots sont jetés au sol chaque année en France...

DES SOLUTIONS SIMPLES :

Pour remédier au fléau des déchets abandonnés dans la nature et éviter une lourde amende :

- > **jetez vos déchets dans les poubelles publiques**
- > **prévoyez votre propre poubelle quand vous partez en pique-nique**
- > **éteignez vos mégots avant de les jeter dans une poubelle.**



© Photos Pixabay

Il semble également important de rappeler que le ramassage des ordures ménagères s'effectue :

- Saint-Brice-en-Coglès : le mercredi matin
- Saint-Étienne-en-Coglès : le jeudi matin

Quant à la collecte des sacs jaunes :

- les deux communes : le mardi matin

Dans les deux cas, les conteneurs peuvent être sortis la veille au soir mais doivent être rentrés le jour même.

Ne pas respecter ces dispositions peut entraîner une amende forfaitaire allant de 68 € à 3 750 €.



Isolation des combles à 1 euro : soyez vigilants

Depuis plusieurs semaines, des habitants du Pays de Fougères signalent une recrudescence de démarchages abusifs par des entreprises hors du territoire, autour des économies d'énergie et principalement des offres d'isolation des combles ou planchers bas à 1 €.

QUELS SONT LEURS ARGUMENTS ?

Ces sociétés mettent en avant un « **partenariat** », fictif, avec le **Département, la Région ou l'ANAH**, se prétendent « **accréditées par le Ministère de Monsieur Nicolas Hulot** » ou encore « **envoyées par le service d'urbanisme de la Ville** ». Certaines affirment aussi qu'en Bretagne, tout le monde peut bénéficier d'une isolation à 1 euro, quels que soient ses revenus.

COMMENT PROCÈDENT-ELLES ?

Ces entreprises demandent habituellement aux particuliers de leur fournir des données personnelles (n° fiscal et référence de l'avis d'imposition) pour vérifier leur éligibilité. Puis elles attribuent un n° de dossier à conserver pour la suite des démarches, rappellent à partir d'un second numéro et **forcent la main pour obtenir un rendez-vous quelques jours plus tard au domicile des citoyens**. Une fois sur place, le mètre est rapidement établi, un devis proposé et, s'il est accepté, la société procède aux travaux dans l'heure qui suit. Dans la majorité des cas, **aucune facture n'est remise à l'issue de ces travaux**. Le particulier verse 1 euro symbolique à l'entreprise et signe un document permettant à celle-ci de **recupérer indûment des CEE** (Certificats d'Economie d'Energie) dont le montant peut s'élever à plusieurs milliers d'euros par chantier.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Même présentée à un prix attractif, la pose de matériaux isolants n'est pas une opération anodine et peut conduire à l'apparition de désordres si elle n'est pas effectuée dans le respect des règles de l'art.

En effet, la **qualité des produits isolants et de**

leur mise en oeuvre peut être problématique :

Parmi les défauts constatés : plaques d'isolants non jointives minorant la performance de l'ensemble, matériaux de qualité médiocre et non adaptés aux locaux dans lesquels ils sont posés, canalisations et câbles grossièrement contournés générant des ponts thermiques importants, points singuliers incorrectement traités (sources lumineuses non protégées).

Extraits de témoignages recueillis : « les plaques d'isolant posées dans le sous-sol se détachent déjà », « vu le déroulement du chantier, nous avons préféré terminer le travail nous-mêmes », « Une partie de l'isolant a été soufflée et nous essayons de joindre l'entreprise depuis 15 jours pour qu'elle termine les travaux ».

La sécurité des occupants est parfois mise en jeu. Pour isoler les sous-faces de planchers bas, ces sociétés utilisent fréquemment des plaques de polystyrène vissées dans la dalle ; Un matériau déconseillé en plafond de chaufferie lorsqu'il n'est pas protégé d'un parement anti-feu.

COMMENT S'Y RETROUVER ?

Il est possible de bénéficier d'offres contrôlées d'isolation des combles, rampants de toiture et planchers bas pour un coût réduit. Elles s'appuient sur une **bonification des primes CEE** dite « **coup de pouce économies d'énergie** », renforcée en début d'année par le gouvernement et accessible à tous les ménages.

Les partenaires de l'opération sont référencées sur le site du **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire** : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>.

Primes minimales prévues par la Charte « Coup de pouce isolation »	Primes bonifiées ménages modestes	Primes standards autres ménages
Isolation des planchers de combles et rampants de toiture	20 €/m ²	10 €/m ²
Isolation des planchers bas	30 €/m ²	20 €/m ²

QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER ?

Les démarches à effectuer sont les mêmes que pour l'obtention de primes CEE standards. Le particulier choisit un vendeur/fournisseur d'énergie ou un opérateur agréé et complète en ligne une demande de prime « coup de pouce ». Il transmet ensuite par courrier **le devis non signé du professionnel RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) qui réalisera les travaux. Une fois le chantier terminé, le particulier envoie la facture acquittée et reçoit, dans un délai de 3 à 4 semaines, la prime CEE par chèque, virement ou bons d'achat selon la formule choisie.

ET LES OFFRES À 1 EURO ?

Parmi les entreprises signataires de la Charte « Coup de pouce », un petit nombre d'entre elles proposent une opération « clé en main » d'**isolation des combles perdus par soufflage et des planchers bas sur sous-sol ou vide sanitaire à partir de 1 euro**.

Ne sont concernés par ce dispositif que les **ménages aux ressources modestes ou très modestes**. Les démarches administratives auprès d'un fournisseur d'énergie sont effectuées à la place du particulier. Cependant, les techniciens partenaires sont imposés et certaines interventions peuvent ne pas être comprises dans l'offre initiale (retrait de l'ancien isolant, pose d'un pare-vapeur, création d'un chemin technique, traitement de la trappe d'accès aux combles...).

PLAFONDS DE RESSOURCES 2019

(Hors Ile de France)

pour l'éligibilité au dispositif « Coup de pouce » ou « isolation à 1 euro » (primes bonifiées)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources modestes
1	18 960 € *
2	27 729 €
3	33 346 €
4	38 958 €
5	44 592 €
Par personne supplémentaire	5 617 €

* « revenus fiscaux de référence » indiquée sur l'avis d'imposition.

Au-delà des conditions de ressources, le demandeur doit être **propriétaire occupant** ou **locataire** et le chantier ne doit **pas présenter de difficultés techniques particulières**, à savoir :

- > Combles facilement accessibles,
- > Hauteur entre le plancher de combles et le faîtage supérieure à 1 mètre,
- > Hauteur entre le sol extérieur et le plancher des combles inférieure à 6 mètres.

EXISTE-IL D'AUTRES AIDES ?

Les primes « Coup de pouce Economies d'énergie » sont cumulables, sous conditions, avec les aides du programme « **Habiter mieux Agilité** » de l'ANAH et les dispositifs existant localement. Le reste à charge peut également bénéficier du **CITE** (Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique) et de l'**Eco Prêt à taux zéro**.

CONDUITE À TENIR

NE SIGNEZ AUCUN DOCUMENT dans la précipitation, même et surtout si l'on vous presse à le faire. Pour mémoire, le dispositif « coup de pouce isolation » est valable **jusqu'au 31 décembre 2020**.

Prenez donc le **temps de la réflexion, sollicitez des entreprises locales pour réaliser des devis comparatifs, obtenus hors cadre de démarchage**.

Pour chaque corps d'état, les artisans certifiés RGE sont référencés sur le site www.faire.fr, rubrique « trouver un professionnel ».

Pour rappel, une visite technique est obligatoire avant l'établissement du devis.

QUE FAIRE SI VOUS AVEZ SIGNÉ ?

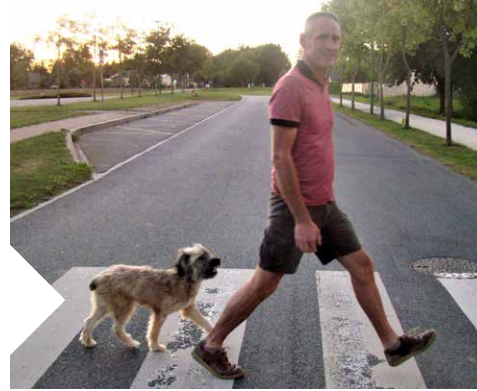
Si vous avez signé un contrat et que vous le regrettez, vous disposez de **14 jours pour renvoyer le coupon de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception**. Le vendeur, durant ce délai, ne peut en aucun cas exiger de contrepartie financière et aucun acompte ne doit être versé.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Plateforme Locale de Renovation de l'Habitat, **Rénobatys**, à Fougères T.02 90 80 20 00.

TOUT SUR PLACE

LE CODE CANIN Comportementaliste - Éducateur - Dresseur L'Éduquer... C'est Communiquer !!!

Voici le slogan de cette nouvelle entreprise maenrochoise conduite par Mr Nicolas Vautier. Fort d'une expérience de plus de 15 ans en tant que compétiteur en agility, moniteur et président dans un club canin. À 38 ans, il a pris un virage professionnel afin de retourner sur les bancs de l'école pour préparer un BP éducateur canin en Vendée. Maintenant, il est prêt à vous apporter ses connaissances théoriques et pratiques à votre domicile ou sur un lieu adapté pour le bien-être de votre chien et de toute la famille. Le principe est de vous apprendre à communiquer avec votre chien et de savoir lui apprendre tout en résolvant vos problématiques. Pour cela, il vous propose des bilans comportementaux et des cours personnalisés. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Nicolas Vautier au 06 75 87 59 82 ou lecodecanin@gmail.com <https://www.facebook.com/lecodecanin/>



18

MAEN ROCH TATTOO ET PASSION CANDLES

Après quatre ans dans le bourg de Saint-Étienne, le salon de tatouage de Christophe Pinault a été transféré dans la zone de la Croix Rouge, « Les Tremplins » depuis le 17 septembre. « Il y a 20 ans, j'hésitais entre me faire tatouer ou repartir avec une machine. Aujourd'hui, je vis de ma passion. N'hésitez pas à venir me voir dans mon nouveau shop. Il n'y a pas d'âge, ni de milieu. On vient avec son projet et on repart encre à vie avec son histoire, après avoir échangé et discuté pour bien cerner vos envies. Pour moi, le tatouage est un art, un mode de vie. »
Horaires d'ouverture : mardi – jeudi – vendredi - samedi : 9h15 – 12h et 14h30 – 18h30 & mercredi : 9h15 – 12h
T. 06 10 61 52 00
maenrochtattoo@gmail.com



PASSION CANDLES

Il y a quatre ans, Jennifer, son épouse, a lancé sa gamme Cire et bougies parfumées. Aujourd'hui, elle propose une gamme de plus de 170 senteurs en passant de la vanille au cookie, de la fleur de monoï à la « soupline ». Maman de trois enfants, Jennifer tenait à ce que ses créations soient en cire 100 % végétale, biodégradable, non testée sur les animaux (sans OGM, ni pesticide, ni herbicide). Elle a développé petit à petit l'activité avec des sprays et des fioles pour voiture ainsi que des bougies décoratives. Elle a une page Facebook et un groupe passion Candles en ligne car elle vend principalement en ligne mais il est possible de passer au shop de son époux, elle se fera un plaisir de vous renseigner.
Facebook : passion candles

TOUT SUR PLACE

ATELIERS D'ÉCRITURE PARTAGÉS

Le mercredi à de 19h30 à 20h30 à la médiathèque de Maen Roch

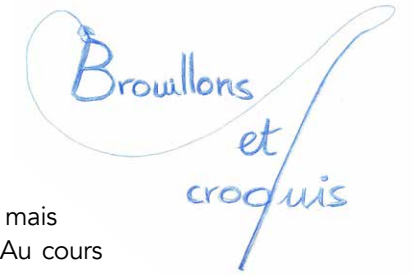
Et si finalement écrire était facile et plaisant ? L'atelier est un moment pour soi mais aussi un moment de partage autour de temps d'écriture courts et guidés. Au cours d'une séance d'une heure, découvrez que les mots peuvent s'inviter, que vous pouvez jouer avec eux, qu'ils vous permettent de vous surprendre. Partagez un moment agréable et stimulant durant lequel vous produirez différents types d'écrits.

3 sessions de 11 séances auront lieu du 25.09 au 18.12, du 08.01 au 04.04, du 08.04 au 01.07 (60€ par session).

Contacts : Médiathèque de Maen Roch > 02.99.18.55.25

ou Chloé Tazartez > brouillonsetcroquis@gmail.com

@brouillonsetcroquis



Rania ouvre son atelier au public

L'atelier expo "Art du monde" est situé en plein cœur du Coglais. Vous y trouverez des œuvres contemporaines originales allant de la peinture à la sculpture, ainsi que des luminaires réalisés en métal, béton ou à partir de bidons en plastique, le tout au service d'un message culturel, d'un hommage à la vie, d'une transfiguration du réel, car l'inspiration de l'artiste lui vient de l'observation du monde et des rencontres faites sur son chemin.

Ses premières œuvres en peinture sur bois gravé où l'on retrouve la pratique du pointillisme, illustrent la vie quotidienne des peuples rencontrés lors de ses voyages en Afrique, en Amérique du Sud, en Inde ou encore au Népal.

Les sculptures sont quant à elles constituées de métal, et autres matériaux abandonnés car pour Rania « rien ne se perd, tout se transforme ».

En associant le métal au ciment, la céramique au papier mâché ou à des éléments naturels comme le bois, Rania crée des œuvres aussi artistiques qu'écologiques. Le métal froid et dur devient en effet souple sous les mains de l'artiste, les bidons de plastiques sont découpés, gravés, incrustés de tissus et transformés, presque par magie pour faire émerger des luminaires et créatures improbables, touchantes et originales. L'artiste apporte ainsi une vie nouvelle aux objets et matériaux grâce auxquels elle donne la parole aux êtres humains afin de rappeler les multiples facettes qui les composent. Au travers des couleurs, des formes et mouvements, des textures, Rania cherche finalement à toucher l'émotion artistique de chacun.

Alors besoin d'un cadeau ou juste pour la balade et le plaisir des yeux, n'hésitez pas à venir y faire un tour, l'entrée est libre cependant il est préférable d'appeler avant de passer.

Contact : 06 52 22 59 34 - 06 64 94 57 80

Rania Omani expose ses œuvres à Paris et en Province depuis 1997. En parallèle à son activité artistique, Rania Omani est Art-thérapeute diplômée de la faculté de médecine de Tours. Elle intervient auprès de tous les publics afin de les aider à trouver une meilleure qualité de vie et un mieux-être.



19



LMC COUVERTURE

Depuis le 1 mars 2019, Monsieur Denis MACIEL a succédé à Monsieur Loïc MOREAU parti à la retraite. Spécialisée dans la rénovation de couverture, l'entreprise est aussi reconnue pour son savoir-faire dans le domaine de l'isolation écologique. LMC Couverture reste à votre service pour les ramonages et l'entretien des toitures de tous types.

T 02 99 97 78 31 / contact@lmccouverture.fr

EN BREF

DÉCLARATION DE RUCHES 2019

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles (qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation) dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement.

La période de déclaration est fixée entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre 2019** pour la campagne écoulée. Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : **MesDémarches** (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). Néanmoins, un document papier est disponible en mairie (cerfa 13995*04) et peut être téléchargé sur internet.

Union Départementale des Associations Familiales d'Ille-et-Vilaine

mdaf
35

 Association Départementale de la
Médaille Française de la Famille



*Une famille nombreuse,
une aventure passionnante...*

*La famille, une histoire et
des émotions partagées*

Une médaille pour promouvoir la famille nombreuse...

Avant le
15 décembre 2019

Pour tout renseignement,
contactez l'accueil de votre mairie de domicile



PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Changement du jour de permanence :
les vendredis après-midi des semaines paires de 14h à 17h sur rendez-vous.
Tél. : 36 46



AGENDA

OCT 20 Remise des prix du concours des Maisons Fleuries à l'hôtel de ville

24 Collecte de sang Espace Adonis St-Brice-en-Coglès

NOV 11 Commémoration du 11 novembre

16 Foire du samedi soir
Espace Adonis organisée par le GAB

17 Foire d'Automne

23 & 24 Bourse aux jouets Espace Adonis

DÉC 01 Brocante organisée par l'association Arboretum Espace Adonis

07 Ste-Barbe des sapeurs-pompiers Espace Adonis

21 & 22 Marché de Noël, suivi le dimanche par Les Foulées du Père Noël

JAN 10 Cérémonie des vœux Espace Adonis

13 Collecte de sang Espace Adonis

Retrouvez l'agenda actualisé
sur le site www.maenroch.fr

Prenez date

1^{er} Mars 2020 > Rendez-vous à 12h00 à l'Espace Adonis pour le repas du CCAS